

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 06804 Numéro SIREN : 848 888 913 Nom ou dénomination : A2LN
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2023 sous le numéro de dépôt 88992

certifié conforme
à l'original

« A2LN »
S.A.S. au capital de 6 000,00 Euros
Siège social : 63 BOULEVARD LEFEBVRE

75015 PARIS

R.C.S : 848 888 913 PARIS

88992

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2023

Au siège social,
Le 30/06/2023,
à 12H00,

Les associés de la société « A2LN », se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur Lotfi JAZI, préside la séance en qualité de Président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et quitus à la Présidence,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 faisant un bénéfice de 34 574,67 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la Présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 faisant ressortir un bénéfice de 34 574,67 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de -121 547,22 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à -86 972,55 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de -86 972,55 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de -86 972,55 Euros.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Les associés constatent que du fait de cette affectation, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social. Néanmoins, en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, ils décident qu'il n'y a pas lieu à dissolution poursuivent donc leurs activités.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Je certifie Conforme à l'original

DGFiP N° 2033-A-SD 2023

cerfa

N° 15948 * 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise A2LN - SIREN : 848888913					Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12					Durée de l'exercice précédent 12	
					Exercice N clos le 31/12/2022	
ACTIF					Brut 1	
					Amortissements-Provisions 2	
					Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016		
	Immobilisations corporelles	028	79 534	030	62 817	16 716
	Immobilisations financières (1)	040	24 367	042		24 367
	TOTAL I (5)	044	103 901	048	62 817	41 083
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	1 888	052		1 888
	Stocks marchandises	060	2 036	062		2 036
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070		
	Créances autres (3)	072	27 529	074		27 529
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	22 402	086		22 402
	Charges constatées d'avance	092		094		
TOTAL II	096	53 855	098		53 855	
TOTAL GENERAL (I + II)		110	157 755	112	62 817	94 938
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120		6 000
	Ecarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées			130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)			131		
	Report à nouveau			134		-121 547
	Résultat de l'exercice			136		34 575
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
	TOTAL I			142		-80 973
Provisions pour risques et charges			TOTAL II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		61 307
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		37 060
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N)			169		77 543
	Produits constatés d'avance			174		
TOTAL III			176		175 910	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			180		94 938	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	619
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	22 545	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Je Certifie

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DCFIP N° 2033-B-SD 2023
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise A2LN - SIREN : 848888913										☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2022	
Ventes de marchandises						209		210			
Production vendue biens				dont export et livraisons intracommunautaires		215		214		205 966	
Production vendue services						217		218			
Production stockée								222			
Production immobilisée								224			
Subventions d'exploitation reçues								226			
Autres produits								230		7 801	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232		213 768	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234		3 980	
Variation de stock (marchandises)								236		-648	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238		50 612	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240		-1 419	
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier			immobilier	242		80 816	
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		526	244	3 936	
Rémunérations du personnel								250		18 256	
Charges sociales								252		4 990	
Dotations aux amortissements								254		16 914	
Dotations aux provisions								256			
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259		262		1	
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260					
Total des charges d'exploitation (II)								264		177 437	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270		36 330	
Produits financiers						(III)		280			
Produits exceptionnels						(IV)		290			
Charges financières						(V)		294		1 170	
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				(VI)	347	300		586	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				(VI)	348				
Impôts sur les bénéfices						(VII)		306			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310		34 575	
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col. 2				312		34 575	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles							316				
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles							318				
Provisions non déductibles							322				
Impôts et taxes non déductibles							324				
Divers dt intérêts excédentaires		247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330		586		
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)	249		251				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
Dédutions	Entreprise nouvelle	986		Zone franche urbaine	987			342			
		Reprise d'entreprise en difficulté	981		Jeune entreprise innovante	989					
		Zone restruct. défense	127		Zone revitalisation rurales	138					
		Bassins d'emploi à redynamiser	991		Investissements outre mer	344					
		ZFANG 44 quaterdecies	345		Zone de développement prioritaire	993					
		Bassins urbains à dynamiser - BUD	992								
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit				346			350		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641					
		Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649							
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352		35 161		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)							356				
Déficits antérieurs reportables								360	35 161		
Résultat fiscal après imputation des déficits						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370		0		